



## Organisation

### Président:

Van den Driessche Vincent  
E-mail: vdd.s@skynet.be  
momidistri@skynet.be  
Tél: 0478/38.54.86

### Trésorier:

Deflorenne Pascal  
E-mail: deflorenne.p@gmail.com  
Tél: 0471/22.27.46

### Secrétaire:

Gob Michael  
E-Mail: michaelgob@hotmail.com  
Tél: 0498/54.36.99

### Resp. Sécurité :

Aubry Claudy  
E-mail: cl.aubry73@gmail.com  
Tél. : 0470/41.01.79

### Adresse du Jour:

Administration Communal  
6590 Momignies

### Ambulance:

Croix rouge de Belgique

### Centre Hospitalier:

Centre de Santé des Fagnes  
Boulevard Louise, 18 6460 Chimay  
Tél. Urgences : 060.21.88.00

**Président des commissaires:** FLEMAL Jacques

**Commissaire 2:** DEFREYNE Martin

**Commissaire 3:** VANDEPEUTE Vincent

**Commissaire 4:** LEJEUNE Denis

**Juge à l'arrivée:** EECKHOUT Pascal

**Commissaire moto 1 :** GENETELLI Laurent

**Commissaire moto 2 :** MESSIN Yvette

**Pilote moto Kawasaki 1 :** PIRLOT Michel

**Pilote moto Kawasaki 2 :** GODEFRIDIS Léon

**Directeur de Course:** GOB Michael

**Médecin de Course:** Docteur Doudou

**Photo Finish:** Hainaut

**Radio Tour: Freq.** Kan 1 - 164.63125

**Speaker :** HAVELANGE Freddy

**Opérateur :** VANHOUTE Sabine

# **Equipes engagées dans la Coupe de Belgique**

STAGECO-SPECIAL PAINT CT

BLANCS GILETS BRABANT WALLON

DOVY KEUKENS-FCC

GOMA DAKWERKEN - VDBG STEENHOUWERIJ

HEIST CYCLING TEAM

HUBO AERTS ACTION BIKE CT

ILLI - BIKES CYCLING TEAM

IMAGE4U-TREK CYCLING

MEUBELEN GAVERZICHT-GLASCENTRA C.T.

ROYAL ANTWERP BC info

ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIEGEOIS

SPORT EN MOEDIG GENK

TEAM GEOFCO

VAN EYCK SPORT TERNAT

VDM VAN DURME-MICHIELS-TRAWOBO C.T.

VERANDAS WILLEMS - TOITURES CRABBE - CC CHEVIGNY

VETRAPO CT

VP CONSULTING ZANATTA CYCLING TEAM

WC STEEDS VOORAAN KONTICH

WSC HAND IN HAND BAAL

YOUNG CYCLING TALENT D&D

## **Equipes invitées par l'organisateur**

Une équipe Belge, sélections provinciales ou sélections régionales ou équipes mixte

Trois équipes de club étrangers

## Permanence et vestiaires

**Accueil des officiels:** 9h30, Grand place → commune

**Inscription des équipes:** 10h–11h15, Grand place → commune

**Réunion des directeurs sportifs:** 11h30, Grand place → commune

**Accréditation:** 10h–11h30, Grand place → commune

**Vestiaires au départ:** 10h–12h30, Route de Macon → Kursaal

**Vestiaires à l'arrivée:** 16h–18h30, Route de Macon → Kursaal

**Paiement des prix:** apd de 18h, Grand place → commune

## Organisation générale

**Signature de la feuille de départ:** 12h15 - 13 h15, par équipe (présentation officielle Kiosque)

**Départ:** 13 h 30 (fictif sur 0.8 Km )

**Arrivée:** +/- 17h15

**Cérémonie protocolaire:** +/- 17h 30 ( Zone d'arrivée - Les Martignons )

**Contrôle antidopage:** Administration Communale (Fléchage)

## Renseignements techniques

**Distance:** 10 x 15,100 km, Total : 151 Km

**Ravitaillement: Zone Fixe** Grand-Rue (Seloignes)

**Une voitures neutres:** Lacroix Daniel

**Pas de moto neutres**



**Inscription,  
Briefing,  
Contrôle  
antidoping**

**Parking  
coureur**



**← Zone de départ**

**Zone d'arrivée**





# Légende du parcours



Départ → Grand Place de Momignies



Arrivée → Les Martignons



Parking Officiel → Grand Place de Momignies



Permanence → grand Place de Momignies



Vestiaire → Route de Macon – Le Kursaal



Flamme rouge → Rue Thiérache



Déviation voiture suiveuse dernier tour → Rue de la Coopérative



Début de zone de ravitaillement → Grand rue (Seloignes)



Fin de zone de ravitaillement → Grand rue (Seloignes)

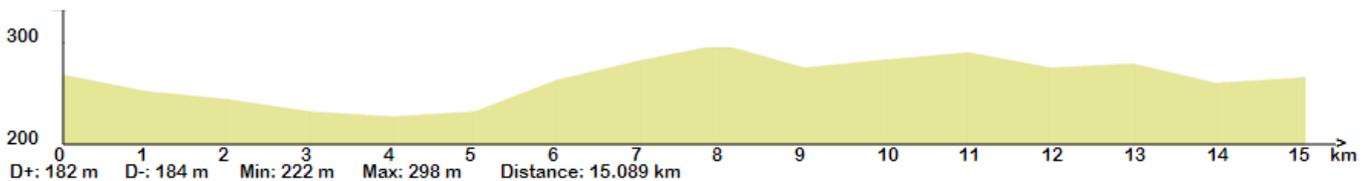


Rushs

## Profil du circuit

MOMIGNIES

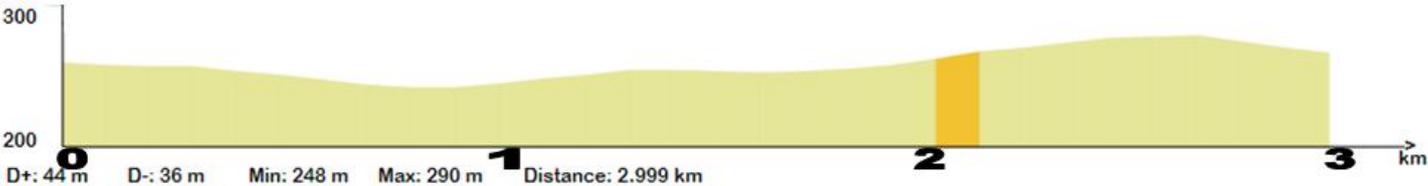
m^ <5% <7% <10% <15% >15%



# Profil des 3 derniers Km

MOMIGNIES

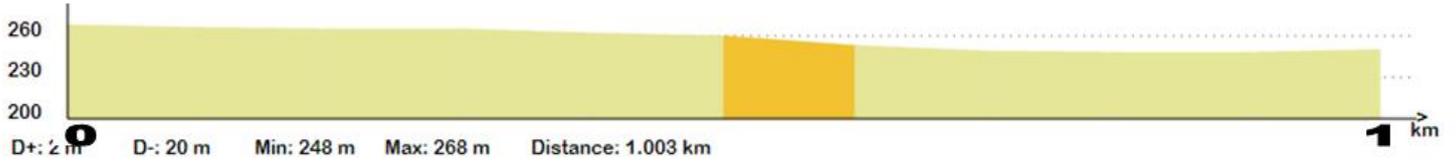
m^ <5% <7% <10% <15% >15%



## Profil du dernier Km

MOMIGNIES

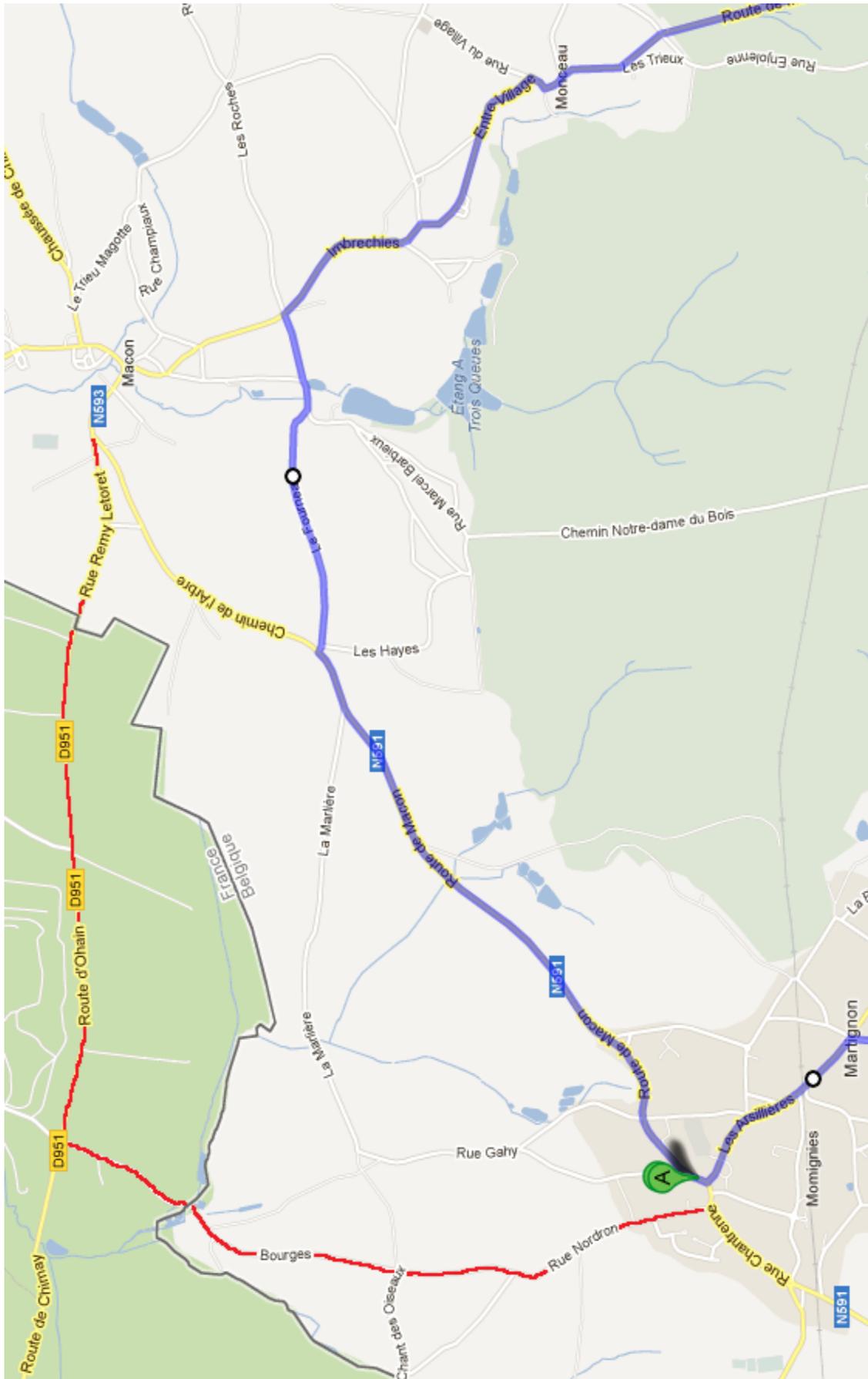
m ↑ <5% <7% <10% <15% >15%



## Fléchage du circuit



# Déviation de la Nationale 591



 Parcours cycliste

 Déviation

# REGLEMENT PARTICULIER

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le **6<sup>e</sup> Mémorial Francyleners7<sup>e</sup> Manche de la LOTTO Coupe de Belgique** est organisé par le **Royal Vélo Club de Momignies** et se dispute sous les règlements de l'UCI. L'épreuve classée 1.12 IC2 se dispute le dimanche 17 septembre 2017 au départ de Momignies (Belgique) pour une arrivée à Momignies(Belgique) (10 circuits locaux de 15,100 Km).

## ARTICLE 2 : PARTICIPATION

L'inscription à l'épreuve se fait suivant le point 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site [belgiancycling.be](http://belgiancycling.be), avec une confirmation des coureurs participants 48 heures avant le départ de l'épreuve.

## ARTICLE 3 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 17 septembre à la Maison Communale Momignies (salle du Conseil Communal), Grand Place, 6590 Momignies (BEL). Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence le dimanche 17 septembre de 10h. à 11h15. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 11h30 à la Maison Communale de Momignies.

## ARTICLE 4 : RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164, 13125 Mhz (Canal1)

. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition. moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

## ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par une voiture neutre et aucune moto.

## ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course et/ou de son adjoint, les officiels et par la Police Fédérale.

Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

## ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE DÉPART

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 17 septembre 2017 pendant la présentation des coureurs entre 12h15 et 13h15 sur le Kiosque, Grand Place. Les doubles dossards sont obligatoires. L'organisateur demande à ce que la signature des coureurs se fasse par **équipe**.

## ARTICLE 8 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique

## ARTICLE 9 : CLASSEMENTS Rushs , Grand Prix Francyleners

Un prix spécial 'Rushs' sera attribué suivant les critères suivants ;

Au 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tour, un Rush est déterminé rue d'Imbrechies, (ligne blanche), avec un classement aux points, ( 3 – 2 – 1 ).

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve

En cas d'ex-æquo, le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur du Prix spécial des 'Rushs'

Le barème des prix étant le suivant : 1° - 100€ , 2° - 70€, 3° - 30€

## ARTICLE 10 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage a lieu à la Maison Communale de Momignies, Grand Place, au local indiqué « Contrôle Médical ».

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

## ARTICLE 11 : PROTOCOLE

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3

premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve, le vainqueur du prix des Rush ainsi que le leader de la LOTTO Coupe de Belgique, le leader du classement individuel final des Espoirs et l'équipe, ainsi que son représentant, ayant remporté la LOTTO coupe de Belgique doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse pour interviews.

#### **ARTICLE 12 : COMMUNICATION EN COURSE (oreillettes)**

L'utilisation des liaisons radio ou autres moyen de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve sont interdites.

#### **ARTICLE 13 : FLÈCHES DE DIRECTION**

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs.

#### **ARTICLE 14 : RÉCLAMATION**

Toute réclamation concernant un fait ou une décision intervenue durant la course est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

#### **ARTICLE 15 : LISTE DES PRIX INDIVIDUELS ET INTERCLUBS**

Elite 1.12.2 – IC Nat – CDB/BVB – Individuel

**690 € - 30 prix**

90-70-60-50-40-35-30-25-20-20-17-17-17-15-15-15-13-13-12-12-12-11-11-10-10-10-10-10-10-10

Elite 1.12.2 – IC Nat – CDB/BVB – Interclubs

**200 € - 3 prix**

100-60-40

#### **ARTICLE 16 : Environnement**

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature.

#### **ARTICLE 17 : Pénalités**

Les barèmes des pénalités de l'UCI et de la RLVB sont les seuls applicables.

#### **ARTICLE 17 : Délai d'arrivée**

Les coureurs, qui auront un retard de plus de 5 minutes sur le peloton, seront mis hors course par le juge à l'arrivée. Tout coureurs arrivant dans un délai dépassant les 8% du temps du vainqueur, n'est plus retenu au classement. Le délai pourra être augmenté en cas de circonstances exceptionnelle pas le collège des commissaires en consultation avec le directeur de course.



# REGLEMENT PARTICULIER

## 1. EPREUVES COMPTANT POUR LA COUPE DE BELGIQUE

Une épreuve ne peut entrer en ligne de compte pour la Lotto-Coupe de Belgique pour Elites s/c et U23 2017 que lorsque son parcours aura été positivement évalué à l'issue d'une reconnaissance effectuée par un délégué technique de sa commission provinciale RPC et cela au plus tard quatre mois avant l'événement.

Pour 2017, la Commission Route a fixé le calendrier des épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique pour Elites s/c et U23 comme suit:

28 mai: G.P. LUK VAN BIESEN WEZEMBEEK-OPPEM (KRAAINEM) (BR.FL.)

09 juillet: MÉMORIAL ALBERT FAUVILLE WANFERCÉE-BAULET (HT)

23 juillet: KRAAINEM

20 août: MÉMORIAL G. LETÊCHEUR HOTTON (LUX)

26 août: G.P. GEORGES LASSAUT RUMMEN (BR.FL.)

17 septembre: MÉMORIAL FRANCY LENERS MOMIGNIES (HT)

Toutes les épreuves sont inscrites au calendrier national en classe 1.12 IC 2.

Contre-la-montre par équipes:

2 juillet: BORLO-GINGELOM (LB)

## 2. PARTICIPATION

### **2.1. Équipes**

Au total un maximum de 25 équipes de club de maximum 7 et minimum 5 coureurs peuvent participer à une épreuve en ligne, soit maximum 175 coureurs. Par équipes on entend: des clubs qui sont retenus pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique et des équipes wildcards cfr. à l'art. 2.3.

Au contre la montre par équipes peuvent participer au maximum 6 et au minimum 4 coureurs par équipe. Le temps d'arrivée final du 4 ième coureur détermine le temps final de son équipe.

Les équipes (à savoir: clubs belges, équipes régionales et provinciales belges) qui désirent participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2017 doivent poser leur candidature uniquement online (via [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be), rubrique disciplines, route, Coupe de Belgique) pour le **5 DECEMBRE 2016** au plus tard – au moyen du formulaire d'inscription. **La demande doit impérativement comporter la liste des coureurs élites s/c et U23 affiliés au club en 2017, avec leur nom, prénom et code UCI, ainsi que – OBLIGATOIREMENT! leur palmarès 2016.**

Pour pouvoir entrer en ligne de compte, les clubs doivent en outre affilier un minimum de 10 coureurs Elites s/c ou U23 belges pour 2017.

### **2.2. Choix des équipes**

Des candidatures obtenues dans les délais, la Commission Route fera un choix basé sur les critères suivants:

- qualité et quantité de coureurs;
- le cas échéant: classement dans la Lotto-Coupe de Belgique 2016 ou la Lotto
- Topcompétition U27 2016.

Les équipes choisies s'engagent à participer à toutes les épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique 2017.

L'absence sur une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2016 peut influencer le choix des équipes pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2017.

Le 1er janvier 2017 la liste définitive des noms des clubs choisis sera diffusée sur [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be).

Les équipes retenues pour la « Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c & U23 2017 » ne seront pas retenues pour la « Lotto-Topcompétition U25 2017 » et n'entreront pas en ligne de compte pour le classement de cette compétition.

### **2.3. Wild cards**

A côté des équipes retenues, chaque organisateur pourra attribuer une wildcard supplémentaire à des équipes de clubs belges, **sélections régionales ou provinciales ou équipes mixtes** et maximum 3 équipes de clubs étrangers jusqu'à ce que le maximum nombre d'équipes participantes est atteint (25).

**Aucun coureur membre d'une équipe enregistrée à l'UCI ne peut participer.**

**Les équipes entrant en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition U25 2017 ne peuvent pas participer aux épreuves en ligne comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c et U23 2017.**

Les équipes qui souhaitent recevoir une wildcard pour une des épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique 2017 doivent poser leur candidature auprès de chaque organisateur respectif au plus tard trois mois avant la date de l'épreuve, avec copie au Secrétariat de la Commission Route. **Au plus tard 30 jours avant l'épreuve**, l'organisateur fera parvenir au Secrétariat de la Commission Route les noms des équipes qui participeront avec une wildcard à leur épreuve.

### **2.4. Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique**

Les coureurs à qui un transfert (\*) a été octroyé pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique 2017, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement interclubs de la Lotto Coupe de Belgique 2017. Leurs points comptent bien pour le classement individuel.

### **2.5. Coureurs étrangers**

**Un club qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique 2017 peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère, tenant compte du fait:**

**-que des coureurs de l'UE (\*) qui sont membres du club (\*\*) sont considérés égaux aux Belges concernant les classements de la Lotto-Coupe de Belgique.**

**-les coureurs qui ne sont pas de l'UE et qui sont membres du club (\*\*): n'entrent pas en ligne de compte pour le classement interclubs de l'épreuve, ni pour le classement général interclubs ou pour le classement individuel de Lotto-Coupe de Belgique. Ils n'entrent en ligne de compte que pour le classement individuel du jour. Si des coureurs hors de l'UE participent au contre la montre par équipes, l'équipe ne gagnera pas de points non plus pour le classement interclubs de la Lotto- Coupe de Belgique.**

(\*) Un coureur de l'UE est un coureur ayant la nationalité d'un des pays membres de l'Union Européenne. (\*\*) = être détenteur d'une licence au nom du club en question.

**Des coureurs étrangers qui ne sont pas en possession d'une licence au nom d'un club belge qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas rouler pour le compte de cette équipe.**

## **3. INSCRIPTIONS AUX EPREUVES**

Au plus tard 20 jours avant chaque épreuve, l'équipe inscrit ses coureurs au travers du formulaire d'inscription online sur [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be), dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré en dehors de la période légale des transferts et maximum 50 % de réserves.

**72 heures avant le départ de l'épreuve**, les équipes font de nouveau parvenir online via [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be) le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour, reprenant les noms et codes UCI des coureurs titulaires et

maximum deux remplaçants. ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré. Seuls les coureurs figurant sur cette liste peuvent participer à l'épreuve.

Les équipes qui déclarent forfait recevront une amende de € 125,00.

#### **4. TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES**

La place des voitures suiveuses sera déterminée selon la procédure décrite ci-dessous.

Lors de la première épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique, l'attribution des voitures suiveuses se fera comme suit:

- a) **un premier tirage** au sort pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs;
- b) **un deuxième tirage** au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.

#### **Épreuves suivantes:**

- a) **une première attribution de place** pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs. Les équipes qui participent à la Lotto-Coupe de Belgique seront classées dans l'ordre du classement général par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique. En cas d'ex aequo on passe à un tirage au sort entre les équipes classées à points égaux.
- b) **un deuxième tirage au sort** pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.

#### **5. CLASSEMENTS**

Tous les barèmes des points sont attribués selon les résultats réels (scratch).

**Les classements par clubs de toutes les disciplines sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs entrant en ligne de compte, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.**

##### **5.1 Classement interclubs**

Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

Tous les points obtenus dans les épreuves entrent en ligne de compte pour le classement interclubs final. Seules les équipes retenues (voir point 2.2) entrent en ligne de compte pour le classement interclubs et seules ces équipes figureront dans le classement.

##### **5.2 Classement interclubs**

final Le classement interclubs final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant tous les points interclubs remportés dans toutes les épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique. Les équipes ex aequo dans le classement général de la Lotto-Coupe de Belgique seront en première instance classées selon le nombre de meilleures places obtenues par le club dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon les meilleures places des coureurs des clubs concernés dans les différentes épreuves.

##### **5.3 Classement individuel**

Par épreuve (sauf au c.l.m. par équipes), répartition des points d'après le résultat dans l'ordre décroissant et d'après le résultat scratch réel: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt à tous les coureurs ayants-droit repris au résultat.

Lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de chaque épreuve comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique, un maillot de leader sera remis au premier coureur classé dans le classement général individuel intermédiaire. Le coureur qui est en tête de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans la suivante épreuve comptant pour

la « Lotto-Coupe de Belgique » et uniquement dans cette épreuve. Sur le maillot de leader sera réservé l'espace réglementairement prévu pour la publicité du sponsor du club, cfr. à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

#### **5.4 Classement individuel final**

Le classement individuel final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés dans toutes les épreuves en ligne. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel (final) de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.

5.5 Classement individuel des coureurs Espoirs (nés entre 1995 et 1998) Par épreuve (sauf au c.l.m. par équipes), répartition des points d'après le résultat (scratch): 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt à tous les coureurs ayants-droit repris au résultat.

#### **5.6 Classement individuel final des coureurs Espoirs (nés entre 1995 et 1998)**

Le classement individuel final des coureurs Espoirs de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés dans toutes les épreuves. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel (final) des Espoirs de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.

### **6. DIFFERENDS, LITIGES OU CAS NON PREVUS**

Tous les différends, litiges ou cas non prévus concernant la réglementation, l'organisation et le système des points de la Lotto-Coupe de Belgique appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route nationale. Les décisions afférentes prises par la Commission Route nationale sont irrévocables et sans appel.

### **7. DISPOSITIONS**

Un coureur transféré (\*) est dans ce cas un coureur qui change de club en dehors de la période légale. Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie n'est pas considéré comme transféré.

### **8. PRIX**

Toutes les épreuves selon le barème officiel des prix.

**Le paiement des prix du jour se fait sur place.**

Barème du classement interclubs final

Barème du classement individuel final

Barème du classement individuel final des jeunes

